

---

LUCETTA SCARAFFIA

## LES FEMMES AU (ET LE) VATICAN

A fin de comprendre les raisons pour lesquelles les femmes, à l'intérieur d'une confession religieuse, sont plus ou moins exclues du processus de construction d'une culture commune, ou bien ne sont pas écoutées quand des décisions sont prises sur l'avenir de l'institution à laquelle pourtant elles appartiennent, il faut revenir à la source du problème, c'est-à-dire analyser le rapport entre Dieu et les femmes tel qu'il se pose aux origines de chaque tradition religieuse. De nos jours, étant donné la confrontation continue et conflictuelle avec le modèle islamique qui est en cours d'implantation dans nos sociétés, on ne peut pas considérer une des religions monothéistes comme le christianisme sans se référer constamment aux autres religions. En tout état de cause, il convient de rappeler le fait incontestable que, dans chacun des trois monothéismes révélés, le texte sacré fondateur a été rédigé par des hommes. La capacité de ces textes à reconnaître la place des femmes a donc été ignorée jusqu'à ce que, dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, s'accomplisse une véritable révolution culturelle, lorsque des femmes se sont mises à commenter des écrits sacrés. 105

### RECONNAISSANCE VS TRADITION

L'apport de ces dernières a en effet été révolutionnaire parce que les textes se sont ouverts à des sens inédits, et que souvent elles ont bousculé en plusieurs points l'interprétation traditionnelle. Cela s'est produit y compris dans la tradition islamique, qui jusqu'alors n'avait jamais accepté la pratique d'un commentaire des textes sacrés susceptible de les insérer dans leur contexte, en leur ôtant leur présomption de valeur absolue. Ainsi, une nouvelle lecture a émergé qui soulignait l'importance de figures féminines fortes et indépendantes comme la première femme de Mahomet, Khadija, et la dernière, Aïcha, ainsi que sa fille, Fatima, et

qui redécouvrait la première mystique de l'islam, Rabi'a. Le discours est différent quand on passe à l'analyse critique du texte coranique, au sein duquel une seule femme apparaît sous son nom : Maryam, la mère de Jésus.

Si l'on compare ces vies de femme avec celles des musulmanes d'aujourd'hui, on ne peut que constater une détérioration de la condition féminine, due à l'influence des cultures locales traditionnelles. Le même type de considérations, fondées sur des arguments bien plus pertinents, peut être fait à propos du christianisme. En effet, les récits évangéliques sont riches de figures de femme, et Jésus entretient avec elles une relation d'un type nouveau et révolutionnaire, rompant complètement de ce point de vue avec la tradition hébraïque. Nous reviendrons sur ce point. Je veux seulement souligner ici combien la figure de la femme bénéficiait  
106 originellement d'une place et d'une considération importantes et que ce n'est qu'ensuite, par son enracinement dans une culture patriarcale, qu'elle fut étouffée.

Les facteurs fondamentaux qui déterminent le rôle attribué aux femmes aux origines des traditions religieuses sont au nombre de deux : la place symbolique dans le mode de création et dans la définition de la divinité, et la confrontation avec les traditions historiques au sein desquelles la nouvelle religion doit s'affirmer. Sur ce dernier point, les conditions dans lesquelles ont été fondés le judaïsme et l'islam sont analogues : un contexte polythéiste, où les divinités féminines sont nombreuses et puissantes. La nouveauté ne consiste pas uniquement dans l'apparition d'un dieu unique mais aussi dans son identification nettement masculine. Le christianisme naît pour sa part au sein même du judaïsme, où l'identité masculine de la divinité n'est pas mise en cause, et ce qu'apporte Jésus réside dans son ouverture vis-à-vis des femmes et surtout dans le type de relation qu'il instaure avec elles.

Au sein de la tradition juive, le féminin est chargé de significations symboliques. Comme l'a démontré de manière très pertinente Emmanuel Levinas, la femme représente l'autre, le différent. La femme est le « non-encore », c'est-à-dire l'infiniment futur qu'est l'engendrement parce que l'enfant met en rapport avec le temps infini. La fécondité éloigne de soi et conduit ailleurs. La femme, écrit Catherine Chalié, « répond à un appel qu'elle n'a pas choisi mais qui l'a élue<sup>1</sup> » – elle est donc par définition celle qui représente le sacré. Le rabbin Delphine

---

1. Catherine Chalié, *Figures du féminin : lecture d'Emmanuel Levinas*, Paris, Éditions des Femmes, 2007

Horvilleur se demande par conséquent : « Le féminin est-il, pour tous, le genre du mystérieux et du sacré<sup>2</sup> ? »

Il l'est aussi dans l'islam : Maryam, l'unique femme donc à être nommée dans le Coran, qui est en même temps sœur de Moïse et d'Aaron et la vierge mère du prophète Jésus, représente un témoignage monothéiste, et elle est la gardienne du mystère. Au-delà de l'aspect narratif, sa figure est un signe en soi, exprimant le mystère qui l'habite. Elle n'est pas porteuse d'un message.

La forte signification symbolique attribuée à la femme peut expliquer que, dans le judaïsme traditionnel et dans l'islam, les femmes doivent avoir la tête recouverte d'un tissu ou d'une perruque, c'est-à-dire de quelque chose qui en voile la présence. En effet, il est nécessaire de voiler le sacré pour rendre accessible l'inaccessible, pour permettre la perception du désincarné et de l'infini au-delà des limites matérielles du monde.

107

Le dieu des chrétiens quant à lui, en s'incarnant, ne rend plus nécessaire le voilage du sacré et donc une conception aussi complexe et mystérieuse de la femme qui le représente symboliquement. Le mystère du Christ précède l'histoire et, en même temps, en éclaire les manières, les conquêtes, les fins : à sa lumière, l'humain dans son « réel » prend forme, et ainsi les femmes deviennent porteuses et protagonistes d'un message, et non plus seulement les symboles muets et passifs du transcendant. Dieu sauve et apporte la vie dans l'histoire par une femme : Marie. L'homme, lui aussi, avait introduit le péché et la mort par une femme. Par l'intermédiaire d'Ève, l'homme, Adam, avait chu. Par Marie, l'homme, le Christ, naît.

## LES FEMMES ET LE CHRISTIANISME

### *Une relation privilégiée avec Jésus*

En somme, avec le christianisme, les femmes deviennent des agents actifs de l'histoire qui est écrite. On en trouve la confirmation dans les Évangiles : Jésus dialogue souvent, sans embarras, avec des femmes en chair et en os ; il leur confie des rôles importants et parfois les désigne même comme modèles à des hommes savants et puissants. Il les libère du devoir symbolique de représenter la dimension générationnelle. Avec lui, la procréation ne constitue plus la fonction fondamentalement qualifiante de la définition de l'être humain de sexe féminin.

Trois passages de l'Évangile selon Luc sont à ce titre significatifs : « Or,

2. Delphine Horvilleur, *En tenue d'Ève. Féminin, pudeur et judaïsme*, Paris, Grasset, 2013.

comme il disait cela, une femme éleva la voix du milieu de la foule et lui dit: "Heureuse celle qui t'a porté et allaité." Mais, lui, il dit: "Heureux plutôt ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui l'observent!" » (Luc 11,27-28). Et quand il parle de la catastrophe qui va frapper Jérusalem, il dit: « Malheureuses celles qui seront enceintes et celles qui allaiteront en ces jours-là » (Luc 21,23). Enfin, sur le chemin du calvaire: « Pleurez sur vous et sur vos enfants. Car voici venir les jours où l'on dira: heureuses les femmes stériles » (Luc 23,28-29). Pour Jésus donc, la maternité ne constitue pas le caractère essentiel de l'être femme et peut même revêtir des dimensions négatives lorsqu'elle est vécue dans la réalité dramatique de l'histoire.

108 On peut analyser avec la même clé de lecture la défense de l'indissolubilité du lien matrimonial. Jésus, en effet, ainsi qu'on peut le voir dans l'Évangile selon Matthieu (19,6), oppose à cette indissolubilité la répudiation, consistant le plus souvent dans le rejet par le mari de la femme qui ne parvient pas à procréer et est donc considérée comme stérile. Au contraire, dans l'affirmation qu'il fait de l'indissolubilité du mariage, la femme est perçue comme un être humain de même valeur que son mari, et non plus seulement comme un instrument utile à la procréation. Une nouveauté non négligeable venait s'ajouter à l'indissolubilité: l'instauration de droits et devoirs égaux pour chacun des époux.

En outre, Jésus va confier des tâches à une armée de femmes. Les femmes constituent donc une réalité incontournable que la nouvelle religion devra prendre en considération, même si celle-ci s'affirme dans des milieux patriarcaux.

### *Une égalité homme-femme en germe aux origines*

Pour de multiples raisons, le christianisme se présente comme une religion au sein de laquelle les femmes occupent une place nouvelle d'où elles ne peuvent être exclues, malgré l'aveuglement – si ce n'est l'opposition tenace – des cultures au sein desquelles il va s'enraciner et qu'il va de toute manière façonner. En effet, dès les origines, la religion chrétienne ne peut se dispenser d'attribuer aux femmes la même valeur spirituelle qu'aux hommes et, de ce fait, elles aussi sont dès lors en mesure de s'affirmer dans ce domaine. Au sein des sociétés chrétiennes, les femmes pourront refuser de remplir un rôle biologique pour choisir l'ascèse religieuse, voire même « faire carrière » en devenant des saintes. Le monachisme féminin se juxtapose immédiatement au monachisme masculin, les ermites femmes aux ermites hommes et les saintes aux saints. Nombreux sont les chercheurs qui ont mis en lumière combien le fait que les femmes

chrétiennes puissent mener une vie religieuse et parvenir à la sainteté avait constitué une nouveauté positive – possibilité qu'on ne retrouve pas, la plupart du temps, dans les autres traditions religieuses.

C'est grâce à ces innovations radicales que le christianisme des premiers siècles attira un nombre important de femmes. Cela a contribué de manière significative à la diffusion de la nouvelle religion, renforcée également par l'offrande que firent un grand nombre d'entre elles, aisées ou très riches, de biens personnels.

Aujourd'hui, l'historiographie laïque a redécouvert le rôle public de premier plan qu'ont joué des abbesses, des moniales instruites et écrivaines, des fondatrices d'ordres monastiques, qui ont rempli des fonctions décisives, ont parlé et ont été écoutées, ont écrit. Ces femmes ont conquis une autorité dont on ne trouve pas l'équivalent dans le monde séculier, où seules les reines ont connu – pour des raisons dynastiques et non par mérite – une notoriété et un pouvoir analogues. Parmi d'illustres exemples, on trouve la lutte victorieuse d'Hildegarde contre les Cathares ainsi que la réputation de son savoir et de son génie artistique, la voix critique et lucide de Catherine de Sienne pendant la période de la papauté en Avignon, l'apport de Thérèse d'Avila à la reconstruction de la vie religieuse après la réforme protestante, etc. Mais il en est de moins connus, comme celui de Marguerite-Marie Alacoque, qui au XVII<sup>e</sup> siècle « inventa » un symbole religieux ayant connu un succès inégalé dans la dévotion catholique : le Sacré-Cœur.

Au cours de l'histoire du christianisme et en particulier du catholicisme, les religieuses ont joué un rôle essentiel dans la construction de la tradition commune. Paul VI a apporté à ce rôle la plus forte des reconnaissances en proclamant, en 1970, Catherine de Sienne et Thérèse d'Avila docteurs de l'Église. Ce résultat, d'une grande importance symbolique, a été atteint grâce à une progressive définition des conditions nécessaires à l'attribution du titre de docteur. Trois conditions furent énoncées sous Benoît XIV, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : avoir élaboré une doctrine éminente, avoir mené une vie sainte et être déclaré docteur par le pontife. Rien n'excluait donc explicitement les femmes, mais il a fallu attendre, pour que leur place soit effective, la constitution dogmatique *Lumen gentium*, promulguée en 1964, qui renversait la vision hiérarchique en la substituant par la figure biblique redécouverte du « peuple de Dieu ». Cette figure permit de valoriser le laïc et de reconnaître la mission spécifique de tous et de chacun, femmes comprises.

Cette évolution a donc été confirmée par Paul VI dans son homélie du 27 septembre 1970, jour où Thérèse d'Avila a été proclamée docteur de

l'Église: « La femme, devenue membre de l'Église par le baptême, participe au sacerdoce commun des fidèles qui l'habilite et lui fait obligation de professer devant tous les hommes la foi reçue de Dieu par l'intermédiaire de l'Église. »

Ces nouveautés, que nous pourrions considérer comme structurelles, ont été enracinées par le christianisme dans les sociétés où il s'est diffusé et ont contribué – même si elles ont été méconnues et quelquefois même boycottées par la culture ambiante – à rendre les sociétés chrétiennes moins oppressives à l'égard des femmes. Elles ont également contribué à enraciner les semences de l'égalité entre les sexes, cette égalité qui ne trouvera les conditions pour s'affirmer qu'à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, parfois même contre la volonté de l'Église. C'est ce qui explique que les actions politiques féministes et les conquêtes des femmes en matière d'égalité sont nées et ne se sont affirmées que dans des sociétés qui, bien que sécularisées, conservaient une profonde matrice chrétienne. C'est aussi le motif pour lequel l'exportation de ce modèle d'émancipation de la femme, affirmé désormais au sein des sociétés occidentales, demeure difficile à concevoir, malgré la pression et les tentatives d'organismes internationaux, dans des pays présentant d'autres traditions religieuses. Cependant, il faut admettre que l'Église, oublieuse de ses origines, reçoit de nos jours de l'extérieur cette incitation à l'égalité, qui a poussé tel un germe évangélique dans les sociétés sécularisées.

L'influence chrétienne a donc été plus importante, plus profonde et plus favorable aux femmes que ce que nous pouvons estimer en ne tenant compte que de l'Église en tant qu'institution. Certes, dans certains cas, il s'est agi d'une conséquence non programmée qui s'est enracinée malgré l'opposition d'un grand nombre voire d'un très grand nombre, mais il n'en est pas moins vrai que le germe de l'égalité des sexes a été planté par Jésus et que personne n'a pu l'étouffer ou en empêcher la croissance.

#### *La lutte des femmes pour affirmer leur place dans l'Église*

La conscience de cette réalité devrait aujourd'hui permettre d'affirmer le style et les modalités de la lutte des femmes pour que celles-ci soient reconnues au sein de l'Église. Il ne s'agit pas en effet de proposer des idées ou des pratiques nouvelles provenant de l'extérieur de cette dernière, de les faire accepter par une structure qui ne les connaît pas, voire même les combat, mais de reconnaître les véritables racines du christianisme et de sa proposition révolutionnaire d'égalité entre les êtres humains dans leur diversité. Actuellement, les sociétés occidentales – bien que sécularisées –, transformées par le germe planté par le christianisme et par sa

croissance, contraignent l'Église à se saisir de la question des femmes, qui avait été facilement mise de côté dans un environnement de type patriarcal au sein duquel il était difficile de comprendre l'audace originelle présente dans les Évangiles. Dans un certain sens, on peut considérer que les sociétés occidentales rendent ainsi à l'Église le don reçu du christianisme voici plusieurs siècles.

L'Église apparaît désormais comme un système clos à l'intérieur duquel les femmes se trouvent placées dans une sphère séparée même si elle est autonome. Un exemple suffira : il existe depuis cinquante ans une Union internationale des supérieures générales (UISG) des congrégations qui interviennent dans la vie professionnelle. C'est un organisme important et vital pour l'Église, porteur d'informations significatives, de projets de grande ampleur à l'échelle mondiale, dont le siège se trouve juste en face du Vatican, de l'autre côté du Tibre. La proximité n'est que topographique : en réalité, les contacts entre l'UISG et le Saint-Siège sont quasi nuls, les religieuses se limitant à n'échanger qu'entre elles et leur avis n'étant jamais sollicité. Cet isolement est l'héritage de siècles de séparation « prudentielle » entre les sexes afin d'éviter des tentations d'ordre sexuel, les hiérarchies ecclésiastiques étant bien conscientes de la fragilité d'un célibat sacerdotal imposé et toujours maintenu avec difficulté.

Mais, aujourd'hui, les scandales relatifs aux abus sexuels sur mineur et à l'homosexualité ont permis de lever un voile : il n'est pas besoin des femmes pour céder aux tentations sexuelles. Le monde clérical ne parvient pas à comprendre ce fait, et les femmes, et parmi elles les religieuses, continuent d'être isolées, exclues, sous-évaluées. Il existe probablement d'autres motifs : les religieuses sont bien plus nombreuses que les religieux – elles représentent les deux tiers du monde religieux – et, en général, n'ont plus une mentalité de « servantes obéissantes » – ce qui fait peur.

Comment faire pour changer cette situation ? Comment les femmes peuvent-elles obtenir une reconnaissance digne de ce nom à l'intérieur de l'Église, dont elles font partie tout comme les hommes ? La proposition des groupes les plus critiques de théologiennes est simple et claire : il faut ouvrir les portes du sacerdoce aux femmes. Une possibilité que les hiérarchies ecclésiastiques ont exclue et qui, pour l'heure, n'a pas de réelles chances d'être favorablement accueillie. Je n'examinerai même pas cette proposition, tout comme j'écarterai d'emblée une autre tendance du monde féminin catholique : attendre que tout vienne d'en haut, d'un pape qui finalement ouvrirait les portes de l'Église à tous, y compris aux femmes. L'exemple de François – qui certainement a fait

des tentatives en ce sens mais s'est aperçu de la force et de l'ampleur des résistances – doit faire comprendre que rien ne pourra être obtenu sans une forte mais réaliste pression des femmes. Il faut donc que les femmes continuent à remettre en cause le principe de leur exclusion, quels que soient le contexte et l'institution, plutôt que de considérer que c'est cause perdue. En effet, nous sommes tellement habitués à voir l'Église dirigée uniquement par des hommes, des prêtres, que nous ne percevons presque plus le caractère absurde de cette situation et que nous trouvons normal que les femmes ne soient jamais écoutées. C'est bien cela qui doit cesser grâce à la dénonciation, avec calme mais sans répit, de cet état de fait par les exclus.

112 Il est ensuite nécessaire que les femmes apprennent à se servir d'un instrument pour lequel elles n'ont, jusqu'à présent, montré qu'un intérêt relatif: le droit canonique. Ce n'est pas par hasard que l'UISG a commencé par là: des bourses d'études destinées aux femmes des pays pauvres ont pour objectif d'augmenter partout le nombre – jusqu'à présent très limité – de femmes qui se spécialisent dans cette discipline pour faire en sorte que soient de plus en plus nombreuses celles qui, en prenant appui sur le droit canonique, sont en mesure de défendre les autres et d'ouvrir les portes closes.

Le droit canonique a intégré bien des changements proposés par le second concile du Vatican: il ouvre aux laïcs la possibilité de participer au gouvernement de l'Église en coresponsabilité avec le clergé, sans faire de distinction entre les hommes et les femmes. Cette possibilité est enracinée dans les implications ecclésiologiques du baptême et doit être considérée comme un enrichissement parce qu'elle permet à l'Église de bénéficier de l'action de l'Esprit saint à travers ses divers membres.

Benoît XVI a nommé cette possibilité «coresponsabilité» et le pape François «synodalité», mais chacun a, à travers la signification de ces deux expressions, ouvert aux femmes de nouvelles opportunités leur permettant d'exercer un rôle en cohérence avec leur baptême. Dans le code de droit canonique, cette possibilité est affirmée dans les «obligations et droits communs à tous les fidèles», qu'ils soient clercs ou laïcs, hommes ou femmes: «Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun» (livre II, partie II, titre 1, canon 208). C'est ce qui fonde le droit de chacun à pouvoir être nommé administrateur d'une paroisse, catéchiste, ministre de l'Eucharistie, lecteur, acolyte, ou à présider des prières de la liturgie,

à être délégué pour l'assistance aux mariages, ministre de la Parole (ce qui permet de prêcher mais pas d'assurer l'homélie), à être nommé enseignant de religion, censeur-lecteur (canon 830), professeur dans les disciplines théologiques ou recteur d'une université catholique ou ecclésiastique, secrétaire adjoint d'une conférence épiscopale et membre d'une commission de cette même conférence. Naturellement, les laïcs peuvent être nommés juges auprès de l'officialité diocésaine ou de la cour d'appel ecclésiastique, procureurs ou avocats, tuteurs ou curateurs.

La liste des possibilités qu'ont les femmes de participer à la vie de l'Église, de faire partie des réunions où sont prises des décisions importantes, d'être écoutées et de participer au débat est véritablement longue. Et aujourd'hui, au sein de multiples instances au niveau local, leur présence dans des situations de coresponsabilité continue d'augmenter, tout comme leur possibilité d'intervention. Fondamentalement, à ce propos, la décision de François, dans le *motu proprio Mitis iudex Dominus Iesus*, de porter à deux sur trois le nombre de juges laïcs qui forment le collège de l'ordre juridictionnel au sein des officialités fait tomber l'avis largement répandu selon lequel le pouvoir de décision du laïc ne peut s'exercer que dans un collège constitué d'une majorité de prêtres. Mais, dans la réalité concrète et surtout aux plus hauts niveaux de décision de la Curie romaine, les prêtres continuent de monopoliser le pouvoir de décision, comme s'ils étaient à eux seuls l'Église. Il est donc nécessaire d'accomplir un profond changement culturel pour rendre opérationnelles ces mutations : « La coresponsabilité, a dit Benoît XVI, exige un changement de mentalité concernant, particulièrement, le rôle des laïcs dans l'Église, qui doivent non pas être considérés comme des "collaborateurs" du clergé, mais réellement comme des personnes coresponsables de l'être et de l'agir de l'Église. » Cette affirmation vaut notamment en particulier pour les femmes, qui ne peuvent participer que comme laïques. Lutter pour que soient traduites dans les faits les prémices de Vatican II, intégrées par le code de droit canonique, doit constituer pour les femmes une tâche prioritaire : cette bataille ouvrira la voie à une possibilité concrète d'affirmer leur présence durant les moments de prise de décision dans la vie de l'Église. Une bataille dont elles sont les premières actrices et qui aurait pour effet – ce qui n'est pas secondaire – de diminuer, voire même de supprimer, le cléricalisme, qui empoisonne la vie de l'Église et l'éloigne toujours plus des personnes de notre temps.

BIBLIOGRAPHIE

---

- Donne Chiesa Mondo*, n° 53, *Donne e diritto canonico*, Cité du Vatican, L'Osservatore Romano, janvier 2017.
- Houria ABDELOUAHED, *Figures du féminin en Islam*, Paris, PUF, 2012.
- ENZO BIANCHI, *Gesù e le donne*, Turin, Einaudi, 2016.
- Barbara HALLENSLEBEN, « Un ruolo al servizio della Chiesa », in Lucetta Scaraffia (dir.), *Donne, chiesa, teologia*, Milan, Vita e Pensiero, 2015, p. 29-36.
- Anne-Marie PELLETIER, *Le Christianisme et les femmes*, Paris, Cerf, 2001.
- Lucetta SCARAFFIA, *Du dernier rang. Les femmes et l'Église*, Paris, Salvator, 2016.
- « Contre le “génie féminin” », *Études*, n° 4238, mai 2017, p. 65-75.

RÉSUMÉ

---

*Dans la tradition chrétienne, la présence révolutionnaire des femmes durant la période des origines s'est ensuite effacée face à la prédominance du pouvoir patriarcal. Mais, actuellement, une révolution culturelle remet à nouveau les femmes en scène, des femmes qui se souviennent avoir occupé une place privilégiée dans la relation avec Jésus et qui proposent de nouvelles et intéressantes interprétations des textes. Cependant, les femmes continuent à être écartées du gouvernement de l'Église : une relecture du droit canonique intégrant les ouvertures faites aux laïcs par Vatican II peut constituer une voie féconde pour leur permettre de devenir finalement coresponsables au sein de l'Église.*